« Cbdeau »
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 €
Siège social : 11 Rue Aristide Briand
35150 Janzé
989 128 590 R.C.S. Rennes

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À Janzé
Le 19 juillet 2025

DÉLIBÉRATION

L'associé unique, Monsieur Sofiane ABDOU, déclare la délibération régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

L'associé unique délibérera sur les points suivants :

- Changement de dénomination,
- Modification des statuts,
- Formalités de publicité.

1. CHANGEMENT DE DENOMINATION

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais : **« Abdou ».**

2. MODIFICATION DES STATUTS :

En conséquence, l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale est modifié comme suit :

ARTICLE 3. – DENOMINATION

La dénomination de la société : **Abdou**

Tous les actes ou documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle" ou des initiales "SASU", de l'énonciation du montant du capital social et du numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

3. FORMALITÉS DE PUBLICITÉ :

L'associé unique décide que toutes les formalités légales liées à ces décisions seront effectuées conformément à la législation en vigueur, notamment :

- Publication au **Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC)**,

- Inscription modificative au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**,
- Publication dans un journal d'annonces légales habilitées.

Fait à Janzé, le 19 juillet 2025

Signatures :

Monsieur Sofiane ABDOU, associé unique et Président

